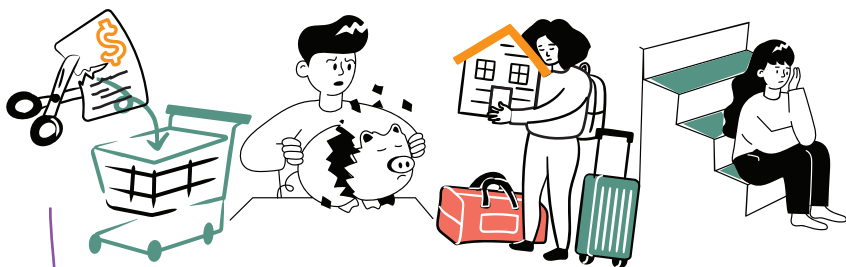




Femmes, inégalités et pauvreté



○ 3^e édition



Collectif pour un
Québec sans pauvreté

Au Québec, des inégalités de revenus
persistent entre les femmes et les hommes.
Plusieurs données en témoignent.
Voyons-les comme autant d'invitations
à poursuivre la lutte
pour les droits des femmes.

Des chiffres pour mieux se repérer

24 783 \$

c'est le revenu annuel nécessaire pour qu'une personne seule puisse **COUVRIR SES BESOINS DE BASE** selon la Mesure du panier de consommation (MPC).

Au Québec, 316 000 femmes ont un revenu inférieur à la MPC et parmi elles, plus du tiers sont prestataires de l'assistance sociale.

40 084 \$

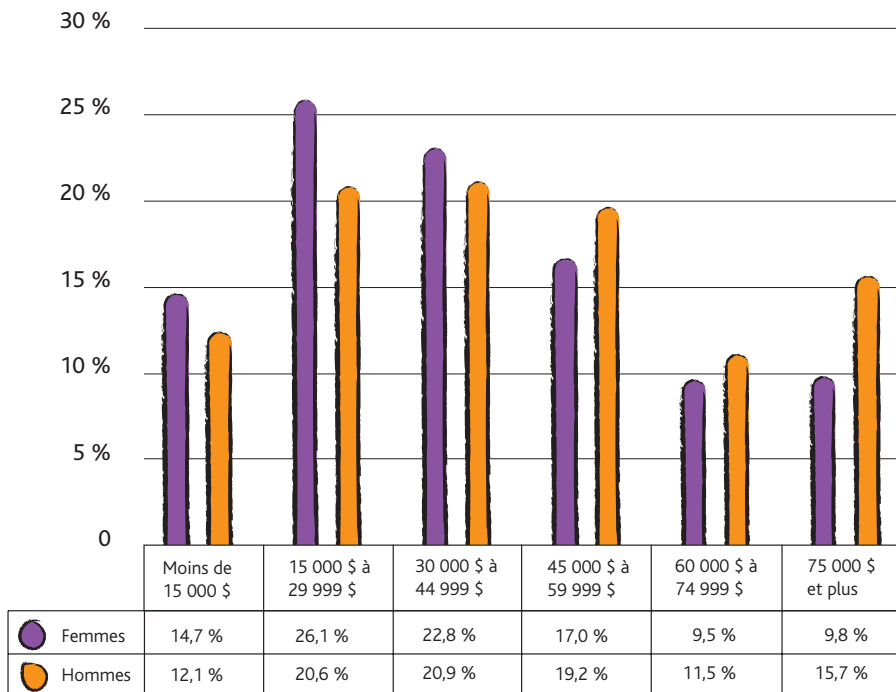
c'est le revenu annuel nécessaire pour qu'une personne seule puisse **VIVRE HORS DE LA PAUVRETÉ** selon le revenu viable.

I - Inégalités de revenus

2022 Revenus de moins de 30 000 \$ par année

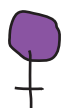
 Femmes **40,8 %**  Hommes **32,7 %**

Distribution des personnes de 16 ans et plus selon la tranche de revenu (2022)



2023

Le revenu annuel moyen des femmes était inférieur de **19,1 %** à celui des hommes



50 200 \$



62 500 \$

2- Travail rémunéré

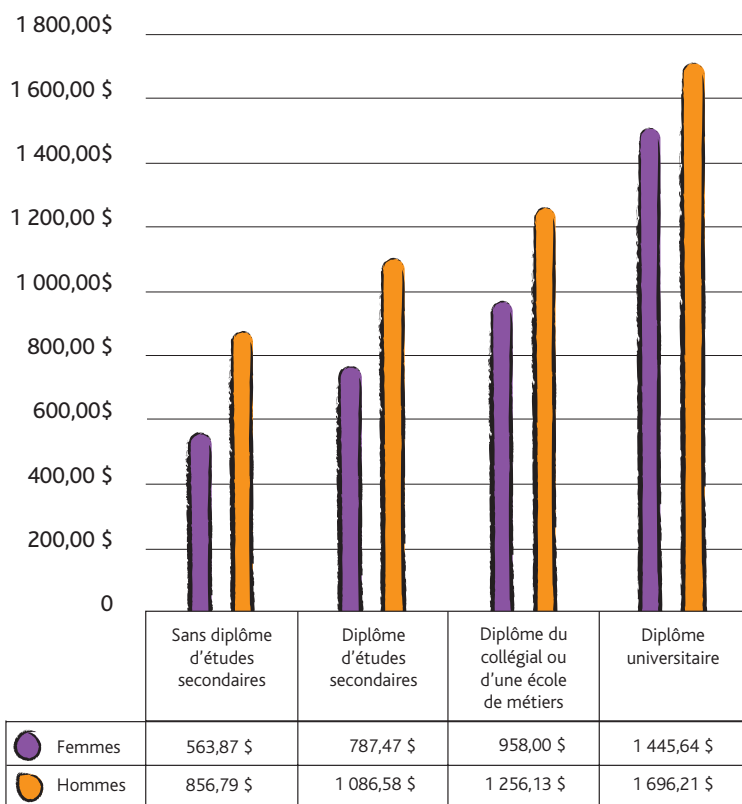
Salaire minimum

2024 54,7 % des personnes travaillant au salaire minimum étaient des femmes, alors qu'elles représentaient 47,4 % des personnes sur le marché de l'emploi

Travailler 35 heures par semaine au salaire minimum permet à peine à une personne de couvrir ses besoins de base selon la Mesure du panier de consommation. En 2025, le salaire minimum est à 16,10 \$/h.

Scolarité

2024 À diplôme égal, la rémunération hebdomadaire moyenne des femmes est inférieure à celle des hommes.



Salaire moyen

2024

Les femmes gagnaient en moyenne **32,21 \$** l'heure comparativement à **35,38 \$** pour les hommes.

Temps partiel

2024

14,3 % des femmes de 25 ans et plus en emploi occupaient un emploi à temps partiel comparativement à **8,0 %** pour les hommes

Les personnes qui occupent un emploi à temps partiel ne sont pas admissibles aux prestations de l'assurance-emploi, bien qu'elles paient les mêmes cotisations que les autres salarié·es.

Chômage

Une injustice plutôt méconnue touche davantage les mères que les pères à l'assurance-emploi. En effet, les semaines de prestations reçues dans le cadre du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) viennent réduire la période de prestations admissible à l'assurance-emploi, laquelle s'étend sur un maximum de 52 semaines suivant le dépôt de la demande initiale. Les parents qui bénéficient d'un congé parental prolongé peuvent donc voir leur admissibilité à l'assurance-emploi compromise en cas de perte d'emploi survenant pendant ou après cette période. Ce problème concerne particulièrement les femmes, en raison de la durée généralement plus longue de leur congé parental (45 semaines en moyenne) comparativement à celui des hommes (11 semaines en moyenne).

3- Femmes monoparentales

74 % des familles monoparentales ont une femme à leur tête.

89 % des familles monoparentales à l'**assistance sociale** ont une femme à leur tête.

À partir de janvier 2026, les familles monoparentales nouvellement admises à l'assistance sociale et ayant un enfant de moins de 5 ans n'auront plus droit à une allocation pour contrainte temporaire à l'emploi, ce qui représente 2 000 \$ de moins par année.

2023

Le revenu annuel moyen des femmes monoparentales était inférieur de 6,8 % à celui des hommes dans la même situation :



72 900 \$



78 200 \$

4- Femmes retraitées

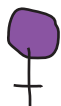
2022 Revenus de moins de 30 000 \$ par année

● Femmes 56,8 %

● Hommes 37,0 %

2023

Le revenu annuel moyen des femmes de 65 ans et plus était inférieur de 27,3 % à celui des hommes du même groupe d'âge :



38 100 \$



53 200 \$

5- Femmes immigrantes¹

2022 Revenus de moins de 30 000 \$ par année

● Femmes 41,3 % ● Hommes 36,6 %

2023

Le revenu annuel moyen des femmes immigrantes était inférieur de 13,4 % à celui des hommes immigrants :



41 400 \$



47 800 \$

6- Femmes ayant une incapacité

2022

Le revenu annuel moyen des femmes ayant une incapacité était inférieur de 19,6 % à celui des hommes dans la même situation :



34 100 \$



42 400 \$

1. Les personnes ayant le statut d'immigrant-e reçu-e ou de résident-e permanent-e ainsi que les personnes ayant obtenu la citoyenneté canadienne par naturalisation sont considérées comme étant des « personnes immigrantes ».

7- Femmes autochtones

2023

Le revenu annuel moyen des femmes autochtones
était inférieur de

15,7 % à celui des hommes autochtones :



Les inégalités de revenus ne sont évidemment pas les seules inégalités qui perdurent entre les hommes et les femmes.

Encore aujourd'hui ce sont les femmes qui, pour l'essentiel, portent la charge mentale dans la sphère domestique et familiale. Ce sont aussi elles qui effectuent la plus grande partie du travail invisible. Les femmes demeurent beaucoup moins nombreuses à occuper un poste décisionnel. Des obstacles systémiques entravent toujours leur accès à un logement abordable, à l'indépendance financière et à une vie en sécurité.

La présente brochure aborde uniquement les inégalités de revenus, mais les autres formes d'injustice restent tout aussi cruciales.

*Pour connaître les sources des données utilisées
dans ce document, consultez:
pauvrete.qc.ca/femmes-inegalites-pauvrete*

